

CONSTRUITS PAR LA Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle

S.A. régie par les Articles 118 à 150 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au Capital de 27 200 000 F
68, Boulevard de Verdun — 92400 — COURBEVOIE — Registre du Commerce Seine 65 B 5231

Marque : VELOSOLEX

Type : 8000 G.S.

Genre : Cyclomoteur

Poids total autorisé en charge : 180 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Nom et adresse du constructeur :

Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle (VELOSOLEX)
69, Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE.

I — CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2

Roues motrices : Roue arrière

Pneumatiques : 2 1/2 x 17

Constitution du châssis :

1 - Cadre : Poutre de section carrée 100 x 100 en tôle d'acier doux de 1,5 mm d'épaisseur emboutie et assemblée par soudure.

2 - Autres éléments du cadre : En tôle d'acier (épaisseur 1,5 mm et 2,5 mm) emboutis assemblés par boulons ou soudés.

Emplacement et disposition du moteur : à l'avant du pédalier.

II — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,100 m

Dimensions maxima (ou hors tout) du véhicule carrossé :

- Largeur : 0,645 m
- Longueur : 1,661 m
- Hauteur libre au dessus du sol : 0,15 m
- Porte à faux avant : 0,277 m
- Porte à faux arrière : 0,284 m

Poids du véhicule en ordre de marche : 49 kg (avec plein essence)

Poids sur roue avant : 23 kg

Poids sur roue arrière : 26 kg

Poids total autorisé en charge : 180 kg

Poids maximum sur roue avant : 55 kg

Poids maximum sur roue arrière : 125 kg

III — MOTEUR. SOLEX M 56

Type : Explosion - Cycle : 2 temps

Nombre et disposition des cylindres : 1 à 25°

Emplacement et commande de distribution : Système à 2 lumières (échappement et transfert) et admission carter par clapet - précompression dans carter - piston sans déflecteur.

Alésage : 40 mm - Course : 38 mm - Cylindrée : 48 cc.

Taux de compression : 8

Carburants normalement utilisés : essence

Réservoir de carburant : constitué par le volume du cadre-poutre. Contenance : 4,600 litres

Puissance réelle maximum : 2,12 CV DIN

Régime rotation moteur :

- maximum : 6350 tr/mn
- correspondant au couple maxi : 3500 tr/mn
- correspondant à la puissance maxi : 5500 tr/mn

Echappement : Silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois insonores constitué d'un parallélépipède avec chicanes intérieures, fixé longitudinalement sur le côté droit du véhicule.

Le niveau sonore produit par le véhicule est mesuré dans les conditions de l'arrêté ministériel du 13-4-73, est de : 72,5 dBA.

Alimentation du moteur : Carburateur ENCARWI K12.

- Silencieux sur l'aspiration SOLEX type sec.

Allumage par volant magnétique et bougie.

- Avance fixe à l'allumage : 23° avant le PMH.

Graissage moteur : par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air ambiant.

IV — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : centrifuge à billes et à disques fonctionnant à sec.

Transmission : 1°) rapport primaire par courroie crantée 30/62 - rapport 1/2,067.

2°) par engrenage droit dans boîte transmission 11/41 - rapport 1/3,727.

3°) rapport total (1° x 2°) sortie moteur : 1/7,703709

4°) rapport moteur roue arrière : 17/32 : 1/1,88.

5°) rapport final à la roue arrière (3° x 4°) : 1/14,483.

Avec des pneumatiques 2 1/2 x 17, dont la circonférence de roulement sous charge de 118 kg (véhicule + 70 kg conducteur) : 1,70 m.

Au régime de 1000 tr/mn (régime inférieur au régime d'embrayage) la vitesse serait de : 7,038 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : 44,670 km/h.

V — SUSPENSION

Arrière par ressorts hélicoïdaux extérieurs à tubes télescopiques. Avant par ressorts hélicoïdaux dans tubes télescopiques.

VI — DIRECTION

Directe à action sur la roue avant.

VII — FREINAGE SUR ROUE AVANT

Par frottement de 2 garnitures du type FERODO de 17 mm de large et 65 mm de long chacune (surface 11,05 cm²) à l'intérieur d'un tambour en acier de 83 mm de diamètre solidaire du moyeu AR.

Commande par câble sous gaine à partir d'un levier placé à la poignée du guidon compensation d'usure par manette de réglage rapide retendant le câble.

Sur roue AR : Identique au précédent, mais 2 garnitures du type FERODO de 17 mm de large et 72 mm de long (surface 12,24 cm²) et tambour de ϕ : 80 mm

VIII — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feu de route : A l'avant, un projecteur rectangulaire, dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule et émettant vers l'avant une lumière jaune.

Feu rouge : A l'arrière, un feu rouge fixé sur la partie AR du porte-bagages dans le plan de symétrie du véhicule, et émettant vers l'arrière une lumière rouge.

Dispositif réfléchissant : Agréé, fixé sur le corps de feu rouge.

IX - DIVERS :

Avertisseur : Électrique, placé sur la fourche avant.
 Plaque et inscriptions réglementaires : Le numéro de moteur est frappé à froid sur la plaque du carter moteur et est visible sans qu'il soit nécessaire d'enlever le capot moteur.
 L'indication de la cylindrée est gravée sur le cylindre moteur.
 Le numérotage dans la série du type commence au N° 9.000.000.
 Une plaque constructeur, fixée par rivets sur la douille de direction, portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication « CM », ainsi que l'indication du lieu et de la date de la réception par le service des mines.

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 4 Septembre 1974 que le véhicule N° 9 000 002 à moteur N° 9 000 002 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série VELOSOLEX type 8000 GS satisfait aux dispositions des articles R.69, à R.73 R.188 et R.194 à R.199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

Paris, le 27 Septembre 1974
 L'ingénieur des T.P.E. (Mines)
 (signé : LOURD)

Paris, le 27 Septembre 1974
 L'ingénieur des mines
 (signé : BIREN)

Vu et approuvé
 enregistré sous le N° AU-452-74
 Paris, le 27 Septembre 1974
 l'ingénieur Général des Mines
 (signé : PROUST)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle S.A. constructeur, certifions :

- a) Que le véhicule :
 - 10 Genre CYCLOMOTEUR
 - 20 Marque VELOSOLEX
 - 30 Type : 8000 G/S.
 - 40 Numéro dans la série du type :
 - 50 Source d'énergie : ESSENCE et huile 2 temps
 - 50 bis Cylindrée (en centimètres cubes) 48 cm3
 - 60 Carrosserie : Solo
 - 70 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
 - 80 Poids à vide : 49 kg
 - 90 Poids total autorisé en charge : 180 kg

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines

le _____
 pour être livré à _____

Fait à COURBEVOIE, le _____

Société Industrielle Nouvelle de Fabrication
 pour l'Automobile et le Cycle
S. I. N. F. A. C. (VELOSOLEX)
 S.A. régie par les articles 110 et 111 de la loi sur les
 Sociétés Commerciales de 1925 et N° 210/100 France
 60, Boulevard de Verdun
 92400 COURBEVOIE
 Téléphone : 33.37.15
 R. C. Paris 65 B 5231
 N° d'Entr. 266.92.026.1012